



CONTRAT MORAL

CHARTRE DE LA DIVERSITE LËTZEBUERG

La Diversité est au cœur du fonctionnement des démocraties. Le monde du travail ne peut pas passer à côté de cet enjeu majeur de société car il est un moteur et un facilitateur de progrès.

La Charte de la Diversité Lëtzebuerg est un texte d'engagement proposé à la signature des organisations du Luxembourg afin que celles-ci s'engagent à agir en faveur de la promotion de la diversité par des actions concrètes allant au-delà des obligations légales et réglementaires de non-discrimination.

Articulée autour de 6 articles, elle invite l'entreprise à mettre en place de nouvelles pratiques, en y associant l'ensemble de ses collaborateurs et partenaires.

Signer la Charte de la Diversité Lëtzebuerg c'est :

- **Respecter et promouvoir le principe de la non-discrimination, favoriser le pluralisme et rechercher la diversité au travers des recrutements et de la gestion des carrières ;**
- **Favoriser l'égalité des chances face à l'emploi et l'égalité de traitement dans l'entreprise ;**
- **Accroître ses capacités d'innovation et de créativité.**

En signant la Charte de la Diversité Lëtzebuerg, l'entreprise s'engage à :

- Signer officiellement la Charte de la Diversité Lëtzebuerg au cours d'une conférence (le signataire doit être le dirigeant ou avoir le droit d'engager l'organisation par sa signature) ;
- Mettre en œuvre, rendre compte et mettre à jour des bonnes pratiques sur la plateforme www.chartediversite.lu ou via un entretien de suivi tous les deux ans ;
- Compléter le questionnaire d'évaluation des pratiques mises en place (envoyé une fois tous les deux ans) ;
- Régler ses frais de participation tous les deux ans ;
- Veiller à la bonne réputation de la Charte en s'abstenant de toute pratique discriminante.

En s'impliquant dans les activités de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg, les participants veilleront à :

- Exclure l'usage de la charte à titre mercantile, en particulier par le démarchage actif pendant les événements organisés par le Comité pour la Charte de la Diversité Lëtzebuerg ;
- S'abstenir de détourner les principes de la charte à des fins de croyance, d'enrôlement politique, religieux ou moral, notamment.

En cas de non-respect, le Comité pour la Charte se réserve le droit de retirer l'entreprise de la liste des signataires, par un vote à l'unanimité.

En contre-partie l'entreprise bénéficiera :

- Des outils de la plateforme (notamment un guide pratique)
- Du logo de la charte et de la charte graphique
- De la charte officielle signée et encadrée
- De l'accès gratuit à tous les événements de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg
- D'une visibilité en tant qu'organisation signataire de la Charte de la Diversité Lëtzebuerg

Fait à Luxembourg le 24 septembre 2020

ABBL
Yves MAAS, CEO

Signature